

Image not found or type unknown



heures supplémentaires non remunerées

Par **akira592**, le **13/04/2023** à **12:42**

bonjour,ma fille est en contrat d'alternance pour un cap AEPE dans le domaine de la garde d'enfant à domicile,elle à un contrat de 35h sous convention nationale des services à la personne du 20 septembre 2012,il n'y a pas de système de lissage des heures au mois dans son contrat.rnrnla semaine dernière elle a effectué 38h45,soit 3h45 d'heures supplémentaires,sa responsable ne lui payera pas ses heures supp mais elle lui fait recuperer la semaine des vacances ou ma fille n'aura aucune prestation prévue sauf ses cours à l'école.rnrn1:est ce normal de lui faire recuperer et est ce normal de ne pas lui payer.rnrn2:si elle doit les recuperer,est ce normal de le faire pendant la semaine de vacances ou aucune prestation n'est prévue du fait des vacances scolaires comme ce qui c'était passé lors des dernières vacances scolaire.rnrnest il possible d'avoir les articles de loi,bien cordialement